

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°17-2023	FINANCES <i>Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec Frédéric BERTHELOT pour l'aménagement d'un local en cabinet médical pour un montant de 10 800€ H.T</i>
-----------------------	--

Le Maire de MÉSANGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020,

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du local sis 201 rue des Chênes, il convient de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre avec Frédéric BERTHELOT, dessinateur en bâtiments,

DÉCIDE

- Article 1. de signer avec Frédéric BERTHELOT un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du local sis 201 rue des Chênes en cabinet médical pour un montant de 10 800€ HT. Ce contrat comprend la réalisation d'un AVP, le dossier de déclaration préalable, la réalisation du DCE, le dossier d'exécution, la mise au point du planning du marché et l'ordonnancement, pilotage du chantier.
- Article 6. Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 7. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera publié en ligne. Il en sera rendu compte au conseil municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

MÉSANGER, le 07 juin 2023

Décision publiée le :

09/06/2023

Le Maire,
Nadine YOU

Décision notifiée le :



MAIRIE DE MÉSANGER
(Loire-Atlantique)